Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 286

Artikel: Le problème du service domestique

Autor: Pittet, Jeanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259472

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nistes que la Convention ayant pour but unique, non pas de fixer des salaires, mais de spécifier les méthodes qui permettront de fixer ces salaires, il était impossible en toute bonne foi d'y introduire une notion ayant directement trait aux salaires comme celle de l'égalité; mais il est vrai aussi que d'autres spécialistes féministes affirment également le contraire! Ce que nous croyons juste aussi de relever, c'est le cas de conscience devant lequel se sont trouvés placés ceux et celles qui désirant ardemment cette Convention pour l'urgente amélioration des misérables conditions de vie des travailleurs à domicile, ont craint, d'autre part, que l'introduction du principe d'égalité de salaire ne la fît échouer devant l'intransigeance des délégués patronaux, et ont trouvé trop lourde cette responsabilité. Et même, du point de vue féministe, n'y avait-il pas un danger à soumettre au vote d'une Conférence, qui risquait peut-être de le rejeter, un principe fondamental, dont nous sommes trop heureuses d'avoir obtenu la reconnaissance expresse dans le chapitre XIII du Traité de Paix? Il ne fallait pas que la Conférence le rejetât, nous dira-t-on. Mais il aurait fallu alors que tous les délégués, tant gouvernementaux que patronaux et ouvriers, fussent des féministes. Nous ne demanderions certes pas mieux pour notre compte! Mais n'est-ce pas demander l'impossible?...

La seconde question à l'ordre du jour de la Conférence était celle de la prévention des accidents; mais, suivant la méthode de la double discussion, qui nous paraît heureuse, maintenant adoptée par les Conférences Internationales du Travail, l'on s'est borné à une sorte de préconsultation, et à l'élaboration d'un questionnaire à envoyer aux gouvernements, et qui permettra d'établir un projet de Convention à soumettre aux débats de la Conférence de 1929. Le rapport du Directeur a constitué, comme toujours, un des morceaux essentiels de la Conférence, qui a, en terminant ses travaux, procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du B.I.T. La Suisse y est représentée du côté patronal par M. Tzaut, et du côté ouvrier par M. Schurch, tous deux membres adjoints.

J. GUEYBAUD.

Le problème du service domestique

Tel est le titre d'une forte brochure ¹ publiée récemment en allemand, et dans laquelle M^{me} E. Hausknecht-Derendinger étudie d'une façon approfondie, pour la première fois en Suisse, ce problème si compliqué. Ce travail, très objectif, traite la question à tous les points de vue et cherche à concilier l'intérêt des domestiques et celui des maîtresses de maison. L'ouvrage est divisé en trois parties principales: 1º Ecole et maison paternelle; 2º Condition économique et sociale des domestiques; 3º Enseignement professionnel.

C'est un fait reconnu que les jeunes filles suisses éprouvent en général de l'aversion pour le service domestique; aussi la demande est-elle toujours plus forte que l'offre. D'après les statistiques, il y a eu en 1925, dans les bureaux de placement officiels, 5.821 domestiques cherchant une place, alors qu'on leur offrait 10.749 places. En 1926, il y avait 9.420 offres pour 6.309 demandes. La plus grande partie du personnel de maison est d'origine paysanne, mais un certain nombre de domestiques se recrute dans les familles d'artisans. Pour combler le déficit, on a recours à des domestiques étrangères, qui presque toutes viennent d'Autriche et d'Allemagne.

M^{mt} Hausknecht a fait une enquête très intéressante dans les deux dernières classes de toutes les écoles primaires de la ville de Saint-Gall et de 15 communes du canton, dont les élèves filles ont rédigé une composition intitulée: Ma profession. Elle a obtenu ainsi 709 réponses, dont 362 de la ville et 347 de la campagne. Des réponses de la ville, le 32 % envisage comme future profession le service domestique, et le 29 %

seulement des réponses de la campagne. Les principales raisons indiquées par ces fillettes comme base de leur choix sont présque toujours l'idée de gagner de l'argent, la possibilité dèvenir ainsi en aide à leurs parents et à leur famille, et de leur rendre ce qu'ils ont pu dépenser pour elles. La crainte du chômage et la certitude de trouver toujours du travail dans cette profession paraissent aussi tourner vers le service domestique les fillettes des quartiers de Saint-Gall habités par les ouvriers de l'industrie de la broderie, dont la situation est actuellement si difficile. Un grand nombre de fillettes désirent devenir bonnes d'enfants, cette occupation leur étant déjà familière et leur instinct maternel y trouvant son compte.

L'auteur conclut de cette enquête qu'on peut espérer une amélioration du service domestique, si toutefois on peut amener au but ce 30 % de fillettes qui se sentent attirées vers cette profession. A son avis, les causes de ce pourcentage si élevé sont: la crise de l'industrie et l'influence de l'enseignement ménager à l'école. Elle est certaine qu'une éducation bien comprise dirigerait beaucoup de fillettes vers cette profession, même si les conditions du travail dans l'industrie s'amélioraient. Pour cela, il faut qu'à l'école on insiste sur la valeur de tout travail, quel qu'il soit, et qu'on s'efforce d'arriver à un développement harmonieux de l'intelligence et des capacités manuelles. L'enseignement ménager doit être très bien organisé et l'école doit rester en contact étroit avec les bureaux d'orientation professionnelle.

Dans la seconde partie de sa brochure, qui traite de la condition économique et sociale des domestiques, l'auteur étudie en premier lieu la question des gains. Les statistiques démontrent que tant en Suisse qu'à l'étranger, ce sont les cuisinières qui sont le mieux payées. En Suisse, c'est Genève qui tient le premier rang: une cuisinière y gagne de 80 à 120 fr. par mois. C'est au Tessin et dans l'Obwald que se trouve le minimum: 50 fr. Les gages d'une bonne à tout faire varient entre 30 et 80 fr., ceux d'une femme de chambre de 40 à 80 fr., et enfin ceux d'une bonne d'enfants de 30 à 100 fr. Si l'on compare ces salaires avec ceux qui sont payés à l'étranger, on voit que Berlin seulement peut soutenir la comparaison avec la Suisse. Partout ailleurs les salaires dans cette profession sont plus bas et n'atteignent souvent que les deux tiers et même la moitié de ceux qui sont payés en Suisse.

A ces rétributions en espèces, il faut ajouter la nourriture et le logement que reçoivent les domestiques, ce qui augmente beaucoup leur salaire. En Suisse, on compte pour la nourriture de 2 fr. 50 à 3 fr. par jour, ce qui fait par année de 900 à 1100 fr. Pour la chambre, on calcule de 20 à 25 fr. par mois, soit 240 à 300 fr. par année. Evidemment, d'une manière générale, les domestiques vivent dans de meilleures conditions tant matérielles qu'hygiéniques que des ouvrières de fabrique, par exemple. Cependant, surtout en ce qui concerne leur chambre, des améliorations pourraient être apportées. Lorsqu'il s'agit de louer un appartement, trop de femmes n'accordent qu'indifférence à la pièce destinée à la domestique.

La question des assurances pour les domestiques est traitée d'ure facon très approfondie par Mme Hausknecht. On sait qu'en Suisse la loi oblige l'employeur à entretenir et à soigner la domestique qui tombe malade pendant son service; et qu'en outre l'article 335 du Code des Obligations prévoit que son salaire est dû également à une domestique malade. Du moment que ces obligations existent, une caisse d'assurance-maladie devrait en être le complément. Malheureusement, l'assurance-maladie obligatoire n'existe que dans quelques cantons et commures de la Suisse allemande, et les cantons romands ne connaissent, en fait d'assurance obligatoire, que l'assurance infantile ou scolaire (Vaud. Genève et Fribourg). La nécessité d'une assurance-maladie obligatoire, telle qu'elle existe en Allemagne et en Autriche, s'impose donc pour améliorer la situation des do-mestiques. Et l'assurance-maladie conduit naturellement à l'assurance-invalidité et vieillesse. Comme en Suisce, selon toute probabilité, il se passera encore bien du temps avant que l'organisation prévue par la votation de décembre 1925 soit mise sur pied. Mme Hausknecht estime qu'une assurance spéciale pour les domestiques serait d'un grand secours, et en dresse tout, un plan détaillé qui a été soumis à la Commission des Assu-

¹ Das Lienstbotenproblem, von E. Hausknecht-Derendiger. Pro-Juventate Zurich, Une brochure de 122 pages, Prix: 3 fr. 50,

rances de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

C'est également dans cette seconde partie de sa brochure que l'auteur traite de la durée du travail et du temps libre accordé aux domestiques, des vacances, des contrats de travail qu'elle n'estime pas désirables, trouvant qu'ils enlèvent aux relations entre maîtres et domestiques un caractère de confiance mutuelle. Puis, elle émet quelques propositions pratiques, comme, par exemple, la réunion de tous les articles du Code des obligations qui touchent cette question en un règlement dont maîtres et domestiques feraient leur profit, car les expériences journalières prouvent combien peu on est au courant de part et d'autre des obligations mutuelles. On y devrait également faire figurer les différentes coutumes, les arrangements pour les vacances, etc. Enfin, puisqu'un certain temps risque encore de l'écouler avant qu'une assurance soit organisée, toutes les femmes devraient s'employer à améliorer la situation économique des domestiques, et cela en commençant dans leur propre maison. Mme Hausknecht suggère à cet égard l'institution de postes analogues à ceux des surintendantes d'usine, dont les titulaires prendraient en mains les intérêts des maîtres et des domestiques, et seraient en relations étroites avec les bureaux de placement. Mais il ne faut pas oublier que si des lois peuvent beaucoup, elles ne sont pas tout, et que le problème du service domestique est en fin de compte une question de sentiment.

La troisième partie de cette brochure est consacrée à la question de l'enseignement professionnel du service domestique, dont l'auteur ne cache pas les difficultés. Le meilleur moyen pour former de bonnes domestiques est de faire faire aux fillettes qui se destinent à cette profession un apprentissage auprès d'une bonne maîtresse de maison. La chose existe déjà, mais l'on constate qu'on trouve davantage de jeunes filles désirant faire cet apprentissage, que de femmes voulant bien se charger de cette tâche. Il faut reconnaître que celle-ci présente beaucoup de désavantages. Une fillette qui sort de l'école est encore une enfant, dont les connaissances sont à peu près nulles, et dont on ne peut exiger trop de travail, puisqu'il ne faut pas fatiguer à l'excès un organisme en plein développement. C'est donc une dépense de 1500 à 1600 francs par an, plus toute la peine de la maîtresse de maison, et sans beaucoup de compensations en échange. Si l'on compare cette situation avec les conditions d'apprentissage de n'importe quelle autre profession, on voit combien elle est défavorable au service domestique. En outre, un très grand nombre des femmes pouvant avoir des domestiques est incapable de former du personnel de maison. C'est en effet dans la classe moyenne que l'on trouverait les femmes les mieux qualifiées; mais celles-ci, femmes d'artisans, d'employés, de petits fonctionnaires, ne sont pas en général dans une situation financière qui leur permette de former ces apprenties. Elles devraient donc être indemnisées, car toute la collectivité ne pourrait que gagner à l'organisation d'un bon apprentissage ménager. Les sommes nécessaires au payement de ces indemnités pourraient être fournies par des Sociétés d'utilité publique, des syndicats et éventuellement par l'Etat, mais aussi par celles des maîtresses de maison qui ont besoin de domestiques, et qui pourtant ne veulent ni ne peuvent se charger de cet enseignement.

La brochure de M^{mc} Hausknecht contient encore beaucoup d'autres renseignements et suggestions, mais comme il nous faut nous borner, nous en conseillons vivement la lecture à

toutes les personnes que la question intéresse.

JEANNE PITTET.

Vacances I...

Comme chaque année, et pendant une partie de l'été, notre journal va interrompre sa parution, afin de pouvoir accorder à celles qui sont constamment à la brèche, rédactrice et collaboratrices, ces quelques semaines de détente qui leur permettent ensuite de reprendre avec plus d'ardeur leur tâche, passionnante certes, mais singulièrement absorbante. (L'administration du Mouvement, elle, ne prend pas de vacances, trop dévouée à ses fonctions pour cela; et continue à enregistrer avec joie toutes les demandes de nouveaux abonnements qui lui seront adressées, saisissant cette occasion pour rappeler à tous nos propagandistes que nous délivrons à partir du 1et juillet au prix de 3 fr., des abonnements de 6 mois, valables jusqu'au 31 décembre 1928.)

Mais cette année, le grand événement qui domine notre vie féminine suisse, la Saffa, nous oblige à modifier un peu la date et la durée de ces vacances. En effet, d'une part, pour être à même de fournir à ses lecteurs les dernières nouvelles de l'Exposition, le Mouvement devra paraître au mois d'août; et d'autre part, afin de pouvoir publier des comptes-rendus et des descriptions de toutes les activités féminines gravitant autour de la Saffa, il paraîtra toutes les semaines pendant le mois de septembre. Or, son budget étant établi sur la base de 24 numéros l'an, force lui est de récupérer cette parution hebdomadaire en suspendant dès maintenant, et plus vite que d'habitude, sa parution toutes les

Les femmes et les livres

JEAN BALDE, romancière.

Découvrir sous un pseudonyme masculin une femme devant le talent de laquelle la critique s'incline avec respect; pénétrer son œuvre forte et nuancée qui, déjà, s'affirme en une série de volumes, ce fut pour nous une joie.

M^{me} Jean Balde descend d'une ancienne famille de la Gironde, qui compte des écrivains et des artistes. Elle est née à Bordeaux. Un portrait la montre penchée sur sa table de travail. L'expression des traits régulièrs est grave et sereine. Eûton ignoré son origine qu'on n'hésiterait guère à la deviner, parfois dès la première page, à la dédicace.

Cet écrivain régionaliste, qu'on a pu nommer la George Sand bordelaise, mais une George Sand «qui a tout de suite atteint l'heureux âge de la quiétude et de la raison», fait passer dans le lecteur un goût très vif pour sa région natale, la Gironde, chantée aussi par François Mauriac. Sous nos yeux glisse ou s'attarde la vision des paysages, des coutumes et des gens de là-bas: le beau fleuve, les vignobles, les «pignadas», et les grèves désertes ou les duncs roses du bassin d'Arcachon avec ces «nuages cendrés et couleur de boue» qu'en hiver le «vent pourchasse». Et c'est encore le Bazadais, «un vieux

pays vert d'une grâce ondoyante et mouvementée, qui sent le cèpe et les chemins creux. Odeurs de résine, de mer et d'huîtres fraîches, tout contribue à l'atmosphère spéciale que l'auteur — j'allais dire le poète — évoque avec une merveilleuse puissance de suggestion.

Le poète! Nul besoin, n'est ce pas, d'avoir écrit des vers pour mériter ce titre? Jean Balde en est une preuve nouvelle. Et cependant, il existe d'elle deux volumes de poésies: Mausolées et Ames d'artistes, tous deux couronnés par l'Académie française. Ce serait intéressant de les comparer à sa prose, mais nous avouons ne pas avoir eu le temps de nous les procurer.

Les Ebauches, un des premiers romans de Jean Balde — si ce n'est le tout premier — écrit en 1908, a obtenu en 1911 le prix des Annales. Il remue des problèmes sociaux et religieux dans les milieux intellectuels de Paris en 1841. Personnages en vedette: les Saint-Simoniens, le Père Enfantin, des étudiants. C'est déjà un livre bien fait, mais il n'atteint pas encore à la maîtrise qu'on admirera par la suite, surtout dans ce chefd'œuvre qui s'intitule: Le Goëland (1926). En 1920, paraît le roman: Les Liens, en 1923, ce sont — à peu de distance l'un de l'autre — La Survivante, publié d'abord dans la Revue Universelle, et La Vigne et la Maison, qui donne l'impression de souvenirs personnels, et qui est, en effet, dédié « à mon père et